

LES ÉTAPES INCONTOURNABLES du RGPD

avec **Fellowes**
Brands.

 **DÉTRUISEZ**
VOS DONNÉES EFFICACEMENT



 **STOCKEZ**
VOS DONNÉES EN
TOUTE SÉCURITÉ

 **PROTÉGEZ**
VOS DONNÉES NUMÉRIQUES
DES YEUX INDISCRETS

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) entre en vigueur le 25 Mai 2018. Le RGPD est une mise à jour de la législation européenne relative à la protection des données personnelles des individus.

25 MAI 2018



Le RGPD concerne toutes les données personnelles détenues par les entreprises et administrations au format **papier** comme **numérique**. Ces dernières doivent mettre en place des mesures techniques et organisationnelles pour traiter les données correctement et en garantir la sécurité appropriée.

QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE PERSONNELLE ?

Une donnée personnelle est une donnée permettant d'identifier **directement** out **indirectement** des individus (nom, adresse, numéro de sécurité sociale ...).



SANCTIONS

Les amendes peuvent s'élever jusqu'à **20 millions d'euros** ou **4% du chiffre d'affaires annuel mondial**, le montant le plus élevé étant retenu.

CONSÉQUENCES POUR LES ENTREPRISES

AU TRAVAIL !



Pour **97%**, le volume de données collectées va augmenter









Seule **1 entreprise sur 3** demande le consentement des personnes concernées par un traitement de données personnelles aujourd'hui



51% se disent capables de localiser les données personnelles efficacement

Afin de se mettre en conformité les entreprises vont devoir **mettre en place des actions** afin d'assurer le bon traitement et stockage des données personnelles. Voici ci-dessous les 6 étapes recommandées par la CNIL :

LES 6 ÉTAPES DE PRÉPARATION AU RGPD DE LA CNIL

-  **1** **Désigner un pilote**
Nommer un responsable en charge d'appliquer la conformité au RGPD et coopérer avec les autorités de contrôle.
-  **2** **Cartographier vos traitements de données personnelles**
Recenser et compiler tous les traitements de données personnelles dans un registre.
-  **3** **Prioriser les actions**
Mettre en œuvre des actions pour que les données personnelles recensées répondent à la RGPD.
-  **4** **Gérer les risques**
Dans le cas de données personnelles à risque identifiées, réaliser une étude d'impact sur la protection des données.
-  **5** **Organiser les processus internes**
Mettre en place des actions et process au sein de l'entreprise pour protéger et traiter correctement les données personnelles.
-  **6** **Documenter la conformité**
Collecter des « preuves » pour assurer que le traitement des données personnelles respecte le RGPD.

LES PRODUITS FELLOWES ACCOMPAGNENT LES ENTREPRISES DANS LEUR MISE EN CONFORMITÉ



DÉTRUISEZ

VOS DONNÉES EFFICACEMENT

L'intégration des destructeurs à votre politique de gestion des documents vous aide à minimiser le risque de violation de données en détruisant les copies papier dont vous n'avez plus besoin vous sécurisez vos données, celles-ci ne peuvent plus être lues.



STOCKEZ

VOS DONNÉES EN TOUTE SÉCURITÉ

Nos boîtes d'archives vous permettent de déposer vos documents confidentiels dans des rangements sécurisés et de transporter en toute sécurité des documents d'un site à un autre.



PROTÉGEZ

VOS DONNÉES NUMÉRIQUES DES YEUX INDISCRETS

Les filtres de confidentialité réduisent le risque que des données à caractère personnel ne soient compromises, vues ou photographiées par des tiers.

COMMENT CHOISIR LE BON DESTRUCTEUR ?

Où le destructeur va-t-il être utilisé ?	Durant combien de temps le destructeur va-t-il être utilisé en continu ?	Quel niveau de sécurité?	Manuel ou automatique?
A LA MAISON / HOME OFFICE 	<p>JUSQU'À 8 MINUTES</p>	<p>COUPE DROITE DIN P-1 et P-2 1 feuille A4: 36 bandelettes</p> <p>COUPE CROISÉ DIN P-3 1 feuille A4: 320 particules</p> <p>COUPE CROISÉ DIN P-4 1 feuille A4: 420 particules</p> <p>COUPE MICROPARTICULES DIN P-5 1 feuille A4: 2000 particules</p> <p>COUPE MICROPARTICULES DIN P-6* 1 feuille A4: 6000 particules</p> <p>COUPE MICROPARTICULES DIN P-7* 1 feuille A4: 15000 particules</p>	<p>MANUEL ✓</p> <p>Vous préférez détruire au fur et à mesure plutôt que de laisser les documents s'accumuler pour les détruire en une seule fois</p> <p>AUTOMATIQUE ✓</p> <p>Vous accumulez de grands volumes de papier et avez besoin de les détruire en une fois, tout en continuant à travailler</p>
AU BUREAU 	<p>JUSQU'À 45 MINUTES</p>		
GRAND BUREAU 	<p>DE 60 MINUTES AU CYCLE CONTINU</p>		

*Pour les destructeurs DIN P6 et P7 nous consulter.